

# **Paradis fiscaux, dette, quelles mesures pour une véritable réforme bancaire ?**

**Réunion organisée par Attac Houilles**

**Jeudi 6 juin 2013 – 20h30 – Salle Michelet**

(Gérard Gourguechon)

## **I - Les paradis fiscaux.**

### **1) - Les paradis fiscaux dans l'actualité quotidienne.**

L'affaire Cahuzac : un ministre du budget, normalement chargé de lutter contre la fraude, avait un compte en Suisse, transféré à Singapour, pour y déposer une partie de revenus professionnels.

Des journalistes regroupés dans OffshoreLeaks et des journaux révèlent que de nombreuses « personnalités », des « têtes couronnées », des « princes qui nous gouvernent », des « dieux du stade », des « rois de l'industrie ou de la finance », etc, dans de très nombreux pays, ont des comptes et des capitaux dans des paradis fiscaux et qu'ils sont donc des dissimulateurs, des fraudeurs et des voleurs.

Les principales multinationales (Google et autres) qui ne payent pas d'impôts, grâce aux paradis fiscaux, pendant que les contribuables qui les enrichissent subissent des augmentations de leurs taxations (TVA, etc).

Les hiérarques russes utilisaient les banques localisées à Chypre pour blanchir leurs capitaux.

Les armateurs grecs ne payaient pas d'impôts sur leurs bénéfices en utilisant les paradis fiscaux pratiquant la politique du « pavillon de complaisance » de Chypre, Malte, Gibraltar, etc.

Les tennismen « français » sont tous (ou presque) domiciliés fiscalement en Suisse.

Une idole des jeunes, depuis longtemps domiciliée en Suisse, souhaitait devenir citoyen belge pour pouvoir être contribuable à Monaco.

Lors du naufrage de l'Erika et de la marée noire qui a suivi, nous avons pu apprendre que ce transport d'hydrocarbures relevait de l'activité de plus de trente sociétés toutes domiciliées dans des paradis fiscaux.

La plupart des « affaires » des vingt dernières années ont à voir avec les paradis fiscaux : affaire Elf, frégates de Taïwan, affaire Karachi, affaire Wildenstein, affaire Bettencourt, etc.

Lors de la faillite d'Enron, nous avons pu apprendre que l'activité de cette société relevait notamment d'un ensemble de plus de 700 filiales localisées dans l'Etat du Delaware, paradis fiscal au cœur des Etats-Unis.

### **2) - Les paradis fiscaux, outils de dynamisation du dumping fiscal.**

Dès qu'il y a eu des impôts, il y a eu des personnes qui ont cherché à y échapper, et, dans ce cadre, il y a eu des territoires qui ont été déclarés « hors taxes » (comptoirs, zones franches, etc). Cet avantage était un outil de développement économique, d'expansion par rapport aux concurrents, etc. Puis, des pays ont mis ce système en pratique (la Suisse, pour attirer les fortunes des riches Allemands et Français qui voulaient échapper au nouvel impôt sur le revenu). La libéralisation financière débutée par Thatcher et Reagan a systématisé la libéralisation et l'autonomisation de la finance. Les territoires

offshore ont rapidement tenu une place décisive dans cette course à la dérégulation et à la dérèglementation. La concurrence fiscale est un principe essentiel de cette mondialisation financière. Il s'agit d'amener les Etats, partout dans le monde, à être « raisonnables » en matière de dépenses publiques et en matière de taxation ou d'imposition des gros patrimoines et revenus. L'Union européenne a été construite sur ce schéma, et une harmonisation « de fait » se fait « vers le bas » (baisse de la taxation des hauts revenus, baisse de l'impôt sur les sociétés, augmentation de la TVA).

### **3) - Les paradis fiscaux, outils de dérégulation globale.**

Il est courant de parler de « paradis fiscaux », car ces territoires « hors loi » ou « hors la loi » sont surtout connus pour les avantages qu'ils proposent en matière de fiscalité. Mais ils ne sont pas que des zones et territoires où la législation fiscale est particulièrement dérogatoire. Ils sont aussi des territoires qui organisent et privilégient le secret, par le secret bancaire, par la possibilité de monter et de créer très facilement des sociétés écrans qui sauront protéger les propriétaires et les donneurs d'ordre réels. Ils organisent aussi un dumping en matière de législation sociale (ce qui explique que nombre de sociétés de main d'œuvre se soient domiciliées dans certains de ces territoires). Ils organisent aussi le dumping environnemental. Et en ne coopérant pas avec les autres pays, en refusant les échanges de renseignements avec les administrations fiscales, douanières, judiciaires, policières, etc, des autres pays, ils permettent l'impunité de nombreux actes délictueux. En ne reprenant pas à leur compte les éventuelles réglementations prudentielles qui peuvent être adoptées au niveau national ou international, ils créent d'autres « trous noirs » dans l'ensemble des réglementations. Ils participent ainsi très fortement à l'accélération, à l'approfondissement et à l'élargissement de la dérégulation mondiale.

### **4) - Les paradis fiscaux, au service d'une finance qui s'oppose aux systèmes démocratiques.**

Tout ceci se fait, par et pour une finance mondialisée, et ses détenteurs principaux. La planète devient donc un monde où cohabitent une grande majorité soumise à des lois et des réglementations, et une extrême minorité qui dispose de parcelles d'espaces où tout, ou presque, leur est possible.

Des réglementations, des législations, votées démocratiquement, se trouvent donc sans effets pour une petite partie de la population. La corruption se trouve facilitée, qui est aussi, au quotidien, une entorse au fonctionnement démocratique des Etats (dans les pays du Sud comme dans les pays riches). Le lobbying devient un élément déterminant dans les prises de décision. C'est-à-dire que les sociétés fonctionnent de moins en moins en fonction de votes politiques (un homme, une femme, une voix), mais en fonction du pouvoir financier (une action, une voix).

## II - La dette.

### 1) - Les caractéristiques d'une dette publique.

**a) - Le contenu de la dette publique.** La dette publique, c'est l'endettement brut de l'ensemble des administrations publiques, Etat, collectivités territoriales (régions, départements, regroupements de communes, communes), organismes de Sécurité sociale, Hôpitaux publics, Caisses UNEDIC, etc. La « dette souveraine », c'est uniquement la dette de l'Etat.

**b) - Du déficit budgétaire annuel à la dette.** Chaque année, quand les dépenses d'un Etat excèdent ses recettes, son budget est en déficit. Il lui faut combler cette « impasse budgétaire ». Pour y faire face, il peut disposer de plusieurs moyens : la création monétaire (quand ceci lui est encore permis, quand il ne s'est pas interdit cette possibilité), ou l'emprunt (en sachant qu'il peut emprunter auprès de sa banque centrale – quand ceci lui est encore permis -, auprès de ses ressortissants – Bons du Trésor -, ou auprès des marchés financiers). Quand il emprunte, le remboursement des créanciers comprendra le remboursement du capital et le versement des intérêts. La « dette de l'Etat », à un moment donné, c'est le solde des sommes restant dues, non encore remboursées.

### 2) - Une dette publique qui ne résulte pas d'une explosion des dépenses publiques, mais qui résulte en grande partie d'une diminution des recettes budgétaires.

Les diminutions des rentrées fiscales résultent de différentes causes qui se sont surajoutées au fil des années :

- Les cadeaux fiscaux faits aux plus riches, particuliers comme entreprises : baisse de la progressivité de l'impôt sur le revenu, multiplication des niches fiscales pour cet impôt ; baisse de l'imposition des patrimoines (baisse de l'ISF, des droits de succession, élargissement des donations, etc) ; baisse de l'imposition des sociétés et création de niches fiscales pour les plus importantes.

- Le développement de la fraude fiscale : de même que la concurrence fiscale entre les Etats, y compris à l'intérieur de l'Union européenne, est un moyen pour accélérer le dumping fiscal et la baisse des taux d'imposition du capital mobile dans chaque pays, l'absence de coopération entre les administrations fiscales et le laxisme pratiqué délibérément à l'égard des paradis fiscaux ont permis un accroissement important de la fraude fiscale, particulièrement de la fraude fiscale internationale. Cette fraude est plus particulièrement ouverte aux entreprises internationales, aux multinationales, celles qui brassent de plus en plus d'activités, qui absorbent et rachètent aisément des PME par la concurrence déloyale qu'elles peuvent ainsi pratiquer, PME qui, au préalable, payaient encore un peu d'impôts.

- Le ralentissement de l'activité économique, qui a forcément des conséquences directes sur les rentrées de TVA notamment.

### 3) - La dette, instrument de pouvoir des prêteurs sur les emprunteurs.

#### L'endettement organisé des Etats pour les mettre en situation de soumission à l'égard des « marchés financiers ».

Les textes qui régissent l'Union européenne et la zone euro interdisent à la BCE de prêter aux Etats (article 123 TFUE). Les Etats de la zone euro sont donc obligés d'emprunter sur les marchés. La situation résultant des Traités européens est hallucinante, et justifie à plein la campagne qui a été menée en 2005 contre le TCE. Les banques privées peuvent se refinancer auprès de la BCE à un taux de 1% (appelé « taux directeur »), et celles-ci peuvent ensuite prêter aux Etats à des taux nettement

supérieurs (3% pour la France, près de 7% pour l'Italie, plus pour le Portugal, encore plus pour la Grèce). Les Etats de la zone euro sont donc mis, délibérément, dans les mains des marchés financiers. En faisant adopter ces traités, les dirigeants politiques de ces Etats les ont sciemment mis sous la coupe et la domination des marchés financiers, c'est-à-dire des principaux détenteurs de fonds. Aujourd'hui, le résultat de tels choix, ce sont des populations entières (sauf la minorité privilégiée) qui sont prises en otage par les principaux détenteurs de capitaux, qui peuvent ensuite imposer leurs exigences. Ces exigences, ce sont notamment les politiques d'austérité à sens unique dont le but est de conforter la prééminence des détenteurs de capitaux. Cette servitude volontaire résulte de textes européens rédigés et signés par les gouvernements européens. Ce sont eux qui ont mis en avant la « stabilité des prix », ... mais pas la stabilité des actifs financiers. Ce sont eux qui ont mis en place une BCE « indépendante », indépendante des pouvoirs politiques (hors du champ d'intervention de la démocratie politique), mais dépendante, de fait, des préoccupations des financiers. La situation dans laquelle a été mise l'UE est différente de celle des USA ou du Japon, où la banque centrale peut prêter au budget de l'Etat, et où, ainsi, il n'y a pas de spéculation sur les dettes publiques. Aux USA, en Grande-Bretagne, au Japon, les dettes publiques sont, pour l'essentiel, hors marchés. Leurs banques centrales nationales achètent massivement des titres de la dette publique. C'est une différence fondamentale avec la BCE qui, depuis mai 2010, achète des titres publics, mais seulement sur le marché secondaire, c'est-à-dire aux opérateurs financiers quand ceux-ci veulent s'en débarrasser. La BCE garantit aux banques privées qu'elles trouveront toujours un acheteur, en se faisant acheteur en dernier ressort, mais la BCE n'achète pas les titres de la dette publique directement aux Etats, qui sont donc obligés de « passer » par les marchés.

Par ailleurs, le portefeuille de titres publics détenu par la BCE est faible (160 milliards d'euros en septembre 2011, soit environ 2% du PIB), alors que la FED détient 2600 milliards de dollars en titres publics, soit plus de 10% du PIB des USA.

L'interdiction faite à la BCE de financer les déficits publics met ces Etats sous l'emprise des marchés financiers. Ceci a un coût : si la France avait emprunté à la BCE, le stock de dette n'aurait été que de 17,7% du PIB en 2008, contre 67,4%.

Cette mise en dépendance des Etats par les marchés financiers est renforcée par l'intervention des trois agences de notation financière qui dominent le marché de la notation financière des entreprises privées, des banques et des collectivités publiques. Leur pression est d'autant plus forte que certaines réglementations nationales (particulièrement les Etats-Unis) et certains accords internationaux (accords dits de Bâle II de 2004) vont leur attribuer des prérogatives qui officialisent leurs travaux alors qu'elles demeurent des organismes privés lucratifs totalement intégrés au système bancaire et financier. Ces privilèges leurs sont attribués et maintenus malgré leurs très nombreuses erreurs d'évaluation (Enron, Lehman Brothers, crédits subprimes, etc, très bien notés la veille de leur effondrement, malgré les conflits d'intérêts (par les liens qu'elles ont avec les clients privés notés et avec les banques qui vont pouvoir spéculer en fonction des changements dans les notations). Les agences de notation ne sont pas le thermomètre qui mesure la fièvre, elles concourent à faire varier la température.

#### **4) - Les enjeux de la dette publique.**

- Le coût du capital et le coût des intérêts.
- La transformation de dettes privées en dettes publiques.
- Les dettes pour imposer des politiques d'austérité. Des politiques d'austérité similaires et convergentes. Des dettes constantes pour imposer une domination constante des

financiers.

- Des dettes publiques pour accélérer la libéralisation, la privatisation, la dérèglementation et la financiarisation du monde.
- Savoir que, face aux endettés, il y a des créanciers (la dette n'est pas une affaire de générations, mais une affaire de classes sociales).
- Savoir que qui détient la dette publique de la France détient un peu la France.
- L'Etat finalement aux mains des marchés financiers et la démocratie amoindrie : Forcer les gouvernements à être « raisonnables » + Habituer les peuples aux incertitudes, aux craintes, aux peurs. + Forcer les peuples à accepter encore d'autres régressions. + Des gouvernements au service de la finance, puis des gouvernements menés directement par la finance. + Des peuples et des territoires « occupés » par la finance.

### **5) - Le refus de la dette et le refus des politiques d'austérité.**

D'autres solutions sont possibles que celles menées actuellement par les gouvernements en Europe (politiques d'austérité à l'égard de la majorité des populations et reculs démocratiques). Il faut, en gros, faire l'inverse que tout ce qui a été fait et qui nous a conduit à la situation actuelle.

- Engager une réforme fiscale d'ampleur.
- Prendre le contrôle des banques.
- Changer la finance.
- Sortir les dettes publiques des mains des marchés financiers (une autre politique monétaire).
- Se poser la question de la légitimité de certaines dettes publiques.

## **III - Pour une régulation de la finance.**

### **1) - Remettre la démocratie en marche.**

Depuis plus de trente ans, des libertés nouvelles ont été données aux détenteurs de capitaux, aux financiers, à leurs managers, pour agir de plus en plus librement, sans contrôles et sans limites, sur toute la planète (liberté de circulation, liberté d'installation, réduction des réglementations, réduction des contrôles, réduction des taxations, etc).

Progressivement, les pouvoirs de « la finance », c'est-à-dire des principaux détenteurs de capitaux, ont été confortés, accrus. Ceci s'est fait progressivement, à des rythmes et selon des intensités variables selon les Etats et les pays.

Désormais, les pouvoirs politiques sont « contraints ». Si un gouvernement veut taxer, contrôler, encadrer, surveiller, etc, les entreprises et les sociétés, il y a le chantage à la « perte de compétitivité », à la délocalisation, au chômage, etc.

Ce n'est plus un système politique démocratique : la réalité du pouvoir est ailleurs qu'au sein des structures et des institutions de la République. L'exemple du TCE de 2005 le confirme abondamment.

### **2) - Réduire la place de la finance dans l'économie et dans la société.**

On constate l'emprise progressive de la finance sur la plupart des rapports humains et des aspects de la vie. Elle se manifeste dans de nombreux domaines : répartition des richesses en faveur du capital et des actionnaires au détriment de l'emploi, des salaires, des cotisations sociales, des dépenses collectives et des solidarités. Privatisations.

Fiscalité inégalitaire, en faveur du capital et contre le travail et les revenus du travail. Marchandisation du vivant, etc.

A l'inverse, tout ce qui viendra un peu réduire et restreindre le poids et l'emprise de la

finance sera un élément allant dans le bon sens : des emplois maintenus, des emplois gagnés, des salaires maintenus ou augmentés, un droit du travail renforcé, des conventions collectives améliorées, des services publics élargis et renforcés, une retraite par capitalisation reculée, etc.

### **3) - Une véritable réforme bancaire.**

Les banques sont un acteur essentiel de la domination de la finance. Leurs pouvoirs, leur indépendance et leur autonomie ont été accrus depuis plus de 25 ans. Elles créent la monnaie par les crédits qu'elles accordent (aux particuliers et aux entreprises). Elles ont largement participé à la spéculation financière, et il a été estimé nécessaire, ensuite, de les sauver.

Les banques utilisent la liberté de circulation des capitaux et l'unification et l'intégration de tous les marchés financiers dans le monde pour développer des activités spéculatives = instabilités financières = instabilité économique.

Elles imaginent et mettent sur le marché de nouveaux « produits » de plus en plus sophistiqués pour réaliser des bénéfices gigantesques sur les matières premières, les dettes publiques, l'immobilier, par la titrisation, etc.

Elles sont refinancées à des taux dérisoires par la BCE, et ce sont elles qui, ensuite, prêtent aux Etats. Elles s'appuient sur les dépôts des ménages et des entreprises pour garantir leurs activités spéculatives. Du fait qu'elles engagent ainsi « l'épargne des ménages », les gouvernements leur déversent ensuite des sommes énormes quand elles sont en difficulté « pour sauver notre épargne » !

### **4) – Vingt mesures pour une véritable réforme bancaire** (cf. Attac de mars 2013).

a) – Faire assumer aux spéculateurs leurs propres risques :

- Faire supporter les pertes des banques à l'ensemble des créanciers et actionnaires.
- Séparer strictement et immédiatement les banques de dépôt des banques d'investissement.

b) – Obliger les banques à servir la société :

- Interdire tout financement des hedge funds par les banques.
- Interdire aux banques d'avoir des filiales dans les paradis fiscaux et judiciaires.
- Evaluer l'impact social et environnemental de l'activité des banques.
- Publier chaque année la liste des grands projets financiers.
- Contrôler le crédit bancaire par des réserves obligatoires et sélectives.
- Supprimer les bonus, réduire les écarts de rémunération par le plafonnement et par la fiscalité directe.

- Instituer le service bancaire universel.

c) – Restreindre drastiquement la spéculation dans l'ensemble du système financier :

- Taxer l'ensemble des transactions financières.
- Interdire le trading à haute fréquence.
- Fermer les marchés de gré à gré.
- Interdire les ventes à découvert.
- Interdire l'ensemble des opérations spéculatives sur les produits dérivés.

d) – Encadrer le système bancaire :

- Créer des autorités de contrôle disposant de moyens de sanction.
- Instaurer un régime de faillite bancaire à l'échelle européenne.
- Imposer une limite à la taille des banques et de leur bilan.
- Créer une commission d'enquête parlementaire et un tribunal citoyen sur les agissements des banques.

e) – Mettre les banques sous contrôle social :

- Constituer un pôle bancaire public français et européen.
- Socialiser les banques.

